

Economie

## La circulaire budgétaire 2015 fixe le taux d'évolution des dotations soins à 0,6%

Publié le 17/04/15 - 14h34 - HOSPIMEDIA

---

Invitées le 20 janvier dernier au ministère de la Santé pour faire valoir leurs attentes sur la circulaire budgétaire 2015, les fédérations du médico-social ont pu découvrir, mercredi 15 avril, la version provisoire du document. Visiblement, l'enthousiasme des débuts est retombé. Le document, tel qu'élaboré par le ministère, ne répond en effet pas aux attentes du secteur.

Premier point d'ancrage, le taux d'augmentation des dotations soins, annoncé à 0,8% et finalement revu à 0,6%, dont 0% sur l'effet prix (0,55% en 2014 et 1,4% en 2013). Interrogé par *Hospimedia* en marge des premières assises nationales des Ehpad, Claudy Jarry, président de la Fnadepa, s'est notamment inquiété des conséquences du taux relatif à la masse salariale. *"En raison du plan économique, nous avons pleinement conscience que nous aurions moins de moyens en 2015 qu'en 2014. Mais ces taux, si on les comprend, vont avoir des effets sur le terrain qu'il faudra entendre. Alors même que le secteur présente un taux d'accident comparable à celui du bâtiment, on ne pourra plus garder de manière décente les ressources humaines sans qu'il y ait un impact sur la qualité."*

Au-delà des chiffres, la **Fnaqpa** déplore surtout la méthode du Gouvernement. *"Nous avons présenté des propos méthodologiques, pédagogiques, destinés à rétablir la confiance entre établissements et ARS et influencer sur le changement des pratiques opérées, rappelle son directeur général Didier Sapy. Or, le ministère n'a tenu compte d'aucune de nos observations, au contraire, j'ai l'impression que les ARS sont confortées dans certaines de leurs pratiques. La seule avancée, finalement, c'est que nous avons eu connaissance du contenu de la circulaire quelques jours avant sa publication, mais ce n'est pas de la concertation."*

Fin janvier, la démarche était pourtant jugée positive. Première du genre, comme le soulignait Adeline Leberche, directrice du pôle médico-social à la Fehap, l'initiative avait permis d'évoquer plusieurs leviers d'action. Assouplissement des modalités de tarification du GMPS et du tarif global ou encore prise en compte à sa juste valeur du PMP... les demandes, a assuré Adeline Leberche, seront réitérées. Les parties prenantes ont en effet jusqu'au lundi 20 avril pour faire remonter leurs remarques par écrit. La circulaire devrait quant à elle être publiée dans la foulée.

Agathe Moret

Tous droits réservés 2001/2015 — HOSPIMEDIA